

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2006 à 20 HEURES 30

L'an deux mil six, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORET-FOUESNANT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond PERES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de M. Gérard DE LUCA *qui a donné procuration* à Mme Valérie RIGOT, M. David RIVIERE, M. Marc COQUEBERT, absents excusés.

**ASSISTAIT** à la séance le Receveur-Percepteur Municipal Monsieur Patrick LE GUYADER.

Monsieur Pascal GLEONEC a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02/02/06**

Le compte rendu du 2 février 2006 est approuvé *à l'unanimité*.

### **II - FINANCES**

#### **2.1. - Comptes administratifs 2005 - Commune - Eau - Assainissement – Pépinière d'Entreprises – Lotissement communal**

Monsieur Gildas LE BERRE, Maire-Adjoint, après lecture des budgets, propose au vote de l'assemblée, les comptes administratifs du budget 2005 dressés par Monsieur Raymond PERES, Maire.

**Le Conseil Municipal, après avoir voté, à l'unanimité,**

- ***donne acte*** de la présentation faite des comptes administratifs résumés ainsi que suit :

#### **COMMUNE :**

<b><u>Section Fonctionnement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	2 567 652	1 956 258.19	0
Recettes	2 567 652	2 568 978.90	0
Excédent		612 720.71	0
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	3 873 028.96	3 157 152.60	671 100
Recettes	3 873 028.96	3 054 355.73	246 800
Déficit		102 796.87	
Déficit			424 300
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			424 300
Excédent		509 923.84	

14.03.06

**EAU :**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	120 244	96 154.27	0
Recettes	120 244	111 148.44	0
Excédent		14 994.17	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	1 579 673	155 253.50	598 000
Recettes	1 579 673	102 497.67	651 000
Déficit		52 755.83	
Excédent			53 000
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit		37 761.66	
Excédent			53 000

**ASSAINISSEMENT**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	339 101	151 453.32	0
Recettes	339 101	397 122.40	0
Excédent		245 669.08	0
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	1 158 314	935 948.70	59 800
Recettes	1 158 314	1 049 104.89	40 700
Déficit			19 100
Excédent		113 156.19	
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			19 100
Excédent		358 825.27	

**PEPINIERE D'ENTREPRISES :**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	16 464	6 488.46	0
Recettes	16 464	15 933.34	0
Excédent		9 444.88	
<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	99 384	18 762.21	76 700
Recettes	99 384	11 820.30	80 000
Déficit		6 941.91	
Excédent			3 300
<b><u>Résultat global de clôture</u></b>			
Déficit			
Excédent		2 502.97	3 300

**LOTISSEMENT COMMUNAL – LOC AMAND :**

<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	131 670	126 421.74	0
Recettes	131 670	126 421.74	0
Excédent			

<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	323 000	317 750.97	0
Recettes	323 000	323 000.00	0
Déficit			
Excédent		5 249.03	

**Résultat global de clôture**

Déficit			
Excédent		5 249.03	

**PORT :**

<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	2 298 896,96	2 298 896,96	0
Recettes	2 298 896,96	2 298 896,96	0

**OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME :**

<b><u>Section d'Exploitation</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	137 020	129 160,48	0
Recettes	137 020	132 437,36	0
Excédent		3 276,88	

<b><u>Section Investissement</u></b>	<b><u>PREVU</u></b>	<b><u>REALISE</u></b>	<b><u>RESTE A REALISER</u></b>
Dépenses	3 000	2 705,97	0
Recettes	3 000	1 028,00	0
Déficit		1 677,97	

**Résultat global de clôture**

Déficit			
Excédent		1 598,91	

*Le Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme approuvera le compte administratif 2005 lors de sa séance du 20 mars 2006.*

*Il est précisé que le budget de l'Office en 2005 n'a pas nécessité de subvention d'équilibre.*

## **2.2. - Compte de gestion 2005**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2005 les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur, (*édition détaillée par budget*) accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2005 au 31 Décembre 2005,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **2.3. - Affectation des résultats de l'exercice 2005**

### **2.3.1. - Compte administratif «Commune »**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2005 de la Commune sont les suivants :

<b>SECTION</b>	<b>Excédent de clôture</b>	<b>Besoin de Financement</b>
Fonctionnement	612 720,71 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		527 096,87 €

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves (*compte 1 068*) partiellement ou en totalité. A savoir, que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Seul le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement.

La Commission « Finances » propose à l'assemblée d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2005 du compte administratif « Commune » à la section Recettes d'Investissement compte 1068 du budget primitif 2006.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'affecter** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2005 soit **612 720,71 €** en réserves au compte 1068 « Excédents d'Investissement capitalisés » en section d'investissement du budget primitif 2006 « Commune ».

### **2.3.2. Compte administratif EAU**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2005 Eau se présentent comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>Autofinancement dégagé</b>	<b>Besoin de financement</b>
Exploitation	14 994,17 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	244,17 €	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'affecter** la totalité du résultat d'exploitation du compte administratif 2005 soit **14.994,17 €** au compte 002, section d'exploitation du budget primitif 2006 « Eau ».

### **2.3.3. -Budget « Assainissement » - Compte administratif 2005**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2005 « Assainissement » se présentent comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>Autofinancement dégagé</b>	<b>Besoin de financement</b>
Exploitation	245 669,08 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	94 056,19	

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'affecter** la totalité du résultat d'exploitation du compte administratif 2005 soit **245.669,08 €** au compte 002, section d'Exploitation du budget primitif 2006 « Assainissement ».

**2.3.4. Compte administratif « Pépinière d'Entreprises »**

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2005 « Pépinière d'Entreprises » se présentent comme suit :

<b>SECTION</b>	<b>Autofinancement dégagé</b>	<b>Besoin de Financement</b>
Exploitation	9 444,88 €	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		3 641,91 €

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'affecter** une partie de l'excédent d'exploitation 2005 soit **3 669 €** au compte 1068 de la section d'Investissement et **5 775,88 €** au compte 002 de la section d'Exploitation du budget primitif 2006 « Pépinière d'Entreprises».

**2.4. - Fiscalité Directe Locale**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2006 les taux des trois taxes directes locales comme suit :**

-	Taxe d'habitation	Taux 2006	14,27	%
-	Taxe sur le foncier bâti	«	16,69	%
-	Taxe sur le foncier non bâti	«	51,67	%

**2.5. - Budgets Primitifs 2006****2.5.1 - Commune**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2006 de la « Commune », au niveau du chapitre**

**Section de Fonctionnement**

Dépenses 2 444 289 €

Recettes 2 444 289 €

**Section d'Investissement**

Dépenses 1 950 097 €

Recettes 1 950 097 €

**2.5.2. - Eau**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif 2006 de «l'Eau», au niveau du chapitre**

**Section d'Exploitation**

Dépenses	130 247 €
----------	-----------

Recettes	130 247 €
----------	-----------

**Section d'Investissement**

Dépenses	767 914 €
----------	-----------

Recettes	767 914 €
----------	-----------

**2.5.3. - Assainissement**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2006 de «l'Assainissement», au niveau du chapitre**

**Section d'Exploitation**

Dépenses	577 281 €
----------	-----------

Recettes	577 281 €
----------	-----------

**Section Investissement**

Dépenses	387 993 €
----------	-----------

Recettes	387 993 €
----------	-----------

**2.5.4. - Pépinière d'Entreprises**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2006 de la « Pépinière d'Entreprises », au niveau du chapitre**

**Section d'Exploitation**

Dépenses	5 775 €
----------	---------

Recettes	5 775 €
----------	---------

**Section d'Investissement**

Dépenses	83 669 €
----------	----------

Recettes	83 669 €
----------	----------

### 2.5.5. – Lotissement de Loc Amand

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2006 de la « Lotissement de Loc Amand », au niveau du chapitre

#### Section de Fonctionnement

Dépenses 5 249 €

Recettes 5 249 €

#### Section d'Investissement

Dépenses 5 249 €

Recettes 5 249 €

### III – FONCIER

#### 3.1. – Acquisitions de terrains

##### 3.1.1. – Droit de Prémption Urbain : parcelle AC 27 au Centre Bourg (RD 44 – carrefour de Kroas Prens)

Le Maire expose :

Par courrier du 23 février 2006, Maître LANOE, nous a communiqué la déclaration d'intention d'aliéner de la propriété SEVELLEC au centre bourg, parcelle cadastrée AC n° 27 d'une contenance de 158 m<sup>2</sup> au prix de 105 000 € (*bien immobilier*) et 3 000 € (*biens mobiliers*).

La Commune, comme le prévoit le Code de l'Urbanisme, a la possibilité d'exercer son droit de préemption.

Il y a lieu de débattre sur l'opportunité pour la Commune d'acquérir cette propriété.

La maîtrise du foncier dans ce secteur du centre bourg permettrait à la Commune d'améliorer sur le plan sécuritaire le projet d'aménagement de Kroas Prens pour les piétons et de mener une nouvelle réflexion sur l'urbanisation de ce secteur.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **décide d'acquérir** la parcelle AC n° 27 au prix de 105 000 € (*bien immobilier*) et 3 000 € (*biens mobiliers*),
- **charge** le maire d'exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain défini par le Code de l'Urbanisme,
- **donne** toute délégation utile au Maire pour mener à bien ce dossier et notamment signer l'acte notarié à intervenir et tout document connexe.

### **3.1.2. – Cessions gratuites au profit de la Commune**

Le Maire expose :

Par courrier du 6 février 2006, Maître COROLLER fait savoir qu'il conviendrait pour la Commune d'envisager l'appropriation de deux bandes de terrains cadastrées G n° 320 (160 m<sup>2</sup>) et G n° 335 (36 m<sup>2</sup>).

A l'époque où a été effectué l'élargissement de la route de Menez Bonidou, ces parcelles ont été de fait incorporées à la voie publique ou à son accotement.

Les propriétaires acceptent de procéder à une cession gratuite.

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser cette situation de fait et de l'autoriser à signer les actes de cessions au profit de la Commune.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **donne** mandat au Maire pour signer les actes de cessions gratuites au profit de la Commune des parcelles cadastrées G 320 et 335.

### **3.2. – Cession de terrains à Port la Forêt**

Le Maire expose :

Les copropriétaires des commerces de « Port la Forêt » ont sollicité l'acquisition des terrasses dont ils ont l'utilisation privative pour leur activité.

Le géomètre LE BERRE a dressé le plan délimitant les terrasses au droit de chaque commerce.

Après transaction amiable et consultation des Domaines, il est envisagé de céder à la copropriété les terrasses d'une contenance de 308 m<sup>2</sup> constituant les lots A, B, C, D, E, F, G, H sur le document d'arpentage du géomètre au prix de 30 € le mètre carré pour les surfaces pavées (92 m<sup>2</sup>) et 60 € le mètre carré pour les surfaces en bois (216 m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, le passage couvert restera dans la copropriété et à usage public.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour la cession au profit de la copropriété des terrasses au droit des commerces de Port La Forêt au prix de 30 € du mètre carré pour les surfaces pavées (92 m<sup>2</sup>) et 60 € le mètre carré pour les surfaces en bois (216 m<sup>2</sup>).
- **donne** toute délégation utile au Maire pour mener à bien ce dossier et notamment signer l'acte de cession ainsi que tout document connexe.

## **IV – URBANISME / ENVIRONNEMENT**

### **4.1. – Enquête publique Cultures marines**

Le Maire expose :

L'enquête se déroule du 22/02/06 au 23/03/06.

Cette enquête publique concerne douze demandes portant sur des parcelles de cultures marines situées dans l'anse de Penfoulic dont neuf sur la Commune de Fouesnant et trois sur La Forêt Fouesnant.

↪ Huit demandes concernent des renouvellements, des modifications de surface ou des changements de type de culture au profit d'éleveurs de La Forêt Fouesnant ou de Fouesnant (Eric OLLIVIER, Ronan LE FAOU, Yvonne GALIOT / LE TORC'H).

↪ Quatre concernent des créations, deux sur La Forêt Fouesnant et deux sur Fouesnant émanant d'éleveurs du Pays Bigoudens :

La Forêt Fouesnant :

- Dépôt surélevé d'huîtres : André COIC – Le Guilvinec

- Parc d'élevage de coquillages fousseurs : William COPPOLA – Combrit.

Fouesnant :

- Parc d'élevage de coquillages fousseurs : William COPPOLA – Combrit.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- *émet* un avis favorable quant aux demandes de renouvellements, de modifications de surface ou de changements de type de culture,
- *émet* un avis défavorable quant aux demandes de créations.

## **V – PERSONNEL COMMUNAL**

### **Mise à jour du tableau des effectifs : créations / suppression de postes**

Le Maire expose :

Au titre de l'année 2006, trois propositions d'avancement de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire du centre de Gestion.

<b>Agents concernés</b>	<b>Avancements de Grade</b>	<b>Tableau des effectifs</b>
Dominique STEPHAN	Agent de maîtrise principal	Poste à créer
Jean-Paul COSQUERIC	Agent technique chef	Poste à créer
Dominique LE BUREL	Agent technique qualifié	Poste vacant

Suite à ces avancements de grade, il y aura lieu de modifier le tableau des effectifs.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier comme suit le tableau des effectifs :**

<b>Grade</b>	<b>Poste</b>	<b>Tableau des effectifs</b>
Agent de maîtrise principal	1 Temps complet	Création
Agent de maîtrise qualifié	1 Temps complet	Suppression <i>après avis CTP</i>
Agent technique chef	1 Temps complet	Création
Agent technique principal	1 Temps complet	Poste vacant

## **VI – QUESTION DIVERSE**

### **Restauration de la cale neuve – Anse du bourg**

Le Maire expose :

Le dragage du maërl a été l'une des activités principales du port de La Forêt entre 1920 et 1940.

La flottille sablière forestoise accostait à la cale neuve, aire de débarquement prisée par les pêcheurs.

La cale neuve a été par la suite recouverte de sable.

En partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis du Finistère (AFOBAT), il est proposé de mettre en œuvre un chantier « école » en vue d'effectuer la restauration de la cale neuve sur la base d'un état des lieux, un relevé détaillé de croquis et photos. Ce projet intéresse également l'Institut Universitaire Professionnel de Quimper (*option patrimoine*) qui pourrait élaborer la signalétique de la cale neuve.

La Direction Départementale de l'Équipement Maritime et les Affaires Maritimes ont été consultées.

Une convention de partenariat serait établie entre la Commune et l'association AFOBAT.

La réalisation de ce chantier est estimée pour l'année 2006 à environ 5 000 € (*transport, restauration, encadrement pédagogique*). Par ailleurs, la fourniture de pierres nécessaires à la restauration du chantier proviendra de la carrière de Loc Amand, proche du site de la cale neuve, exploitée par l'Association du Pays Fouesnantais.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** ce projet de restauration de la cale neuve dans le cadre d'un chantier « école » en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis du Finistère (AFOBAT) et l'Institut Universitaire Professionnel de Quimper (I.U.P – option patrimoine),
- **donne** toute délégation utile au Maire pour mener à bien cette opération et signer la convention de partenariat avec le Centre de Formation AFOBAT.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 heures 10

\*\*\*\*\*

Le Maire,

Raymond PERES.